



Rapporteur : M. LENFANT

N° CP\_2025\_0744

11 - Mobilités

## Cession d'une surface au groupement foncier rural Les Menhirs

Le 1 décembre 2025 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. SOHIER), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. MORAZIN (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h05.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

### Expose :

Un délaissé routier a été généré du fait du changement de tracé de la RD 27 au niveau du lieu-dit Le Plan, à La Bouxière

Ce délaissé jouxte une propriété bâtie appartenant au groupement foncier et rural Les Menhirs, dont le siège est situé 28 rue Saint-Georges à Acigné.

Il ne présente pas d'intérêt pour le Département d'Ille-et-Vilaine.

Il est donc proposé d'accéder à la demande de privatisation formulée par le groupement foncier rural Les Menhirs, en le cédant moyennant le prix de mille quatre cents euros (1 400 euros), correspondant à l'avis des Domaines.

#### Décide :

**- de céder au groupement foncier rural Les Menhirs, dont le siège est situé 28 rue Saint-Georges à Acigné, une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>, à extraire du domaine public non cadastré, située au lieu dit Le Plan à La Bouexière, moyennant le prix de mille quatre cents euros (1 400 euros).**

#### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
2 décembre 2025  
ID: CP\_2025\_0744

Pour extrait conforme